

Déclaration des élus des personnels au conseil d'administration du CNRS du 12 décembre 2013 sur le budget 2014

Le projet de budget 2014 du CNRS s'inscrit dans une logique de récession que les organisations syndicales condamnent. Le taux de mise en réserve de la subvention d'Etat remonte. Le budget primitif hors charges calculées baisse de 4,6 % ce qui se traduit par des baisses de dotation globale, selon les instituts, de 1,4 % (dans un seul cas) à environ 11 % (dans six cas). Cette baisse des moyens s'accompagne d'une compression des emplois puisque le CNRS perd, en 2014, 479 équivalents temps plein travaillés, soit plus de 500 emplois.

Si la direction, suivant en cela le mot d'ordre donné par la loi de finances, se flatte de remplacer tous les départs à la retraite, en revanche les décès, départs et démissions ne sont pas remplacés, ce qui se traduit par une perte de 150 à 180 postes de titulaires chaque année. La comparaison des documents budgétaires du CNRS de 2010 à 2013 fait apparaître qu'environ 2000 emplois ont été supprimés dont près de 500 postes de titulaires !

Plus grave : la baisse tendancielle des départs à la retraite fait craindre, si le même principe de remplacement de ces départs seulement continue d'être appliqué, une poursuite de la baisse des recrutements. Cette règle arbitraire, qui nous amène déjà à une campagne de 642 recrutements seulement en 2014, conduirait à une dégradation régulière du nombre de recrutements d'année en année jusqu'à seulement 416 postes à pourvoir en 2017 !

Comme ces différents chiffres le montrent, la situation est devenue dramatique pour la recherche publique française. Les laboratoires ont de moins en moins les moyens de recruter et de travailler. Le fonctionnement des très grandes infrastructures de recherche va s'en trouver profondément affecté. Les suppressions d'emplois, aussi bien dans les services des délégations et au siège que dans les laboratoires, auront des conséquences dramatiques, en accélérant la dégradation des conditions de travail.

Dans ce contexte, certaines dispositions de gestion de la masse salariale disponible apparaissent scandaleuses. Ainsi l'établissement continue à distribuer, de façon discrétionnaire et dans la plus grande opacité, une « prime d'excellence scientifique » (PES), qui prend à contre-pied toutes les pratiques institutionnelles de gestion des carrières des chercheurs. Cette prime a consommé, selon les derniers chiffres publiés, plus de 12 M€ et la direction de l'établissement ne nous fait part d'aucune intention d'en réduire l'importance. Les organisations syndicales soulignent l'importance de déroulements de carrière normaux pour tous et exigent la suppression de la PES. Les moyens ainsi dégagés permettraient immédiatement de relever le niveau de salaire de la totalité des chercheurs, avec une priorité pour les jeunes, ou, inclusivement, de recruter un minimum de 200 chercheurs et personnels techniques.

Les représentants élus au CA demandent à nouveau des éclaircissements sur le devenir des postes liés aux titularisations et CDIisations des contractuels. Cette question est évoquée à toutes les réunions des comités techniques, conseils scientifiques et lors des rencontres avec la direction du CNRS, mais la direction n'offre que des réponses évasives. La procédure prévue par la loi « Sauvadet » offre la possibilité aux contractuels, sous certaines conditions d'ancienneté, de bénéficier d'un CDI ou d'un

examen professionnel en vue d'une titularisation. Le CNRS a gelé près de 120 postes de titulaire mais n'a CDIé que 6 personnes en 2013 au titre des CDIations multi-employeurs. Que sont devenus les autres postes ? Les organisations syndicales, attentives à l'utilisation de cette procédure, ne cessent de demander des explications à la direction du CNRS qui refuse de préciser comment a été utilisée la masse salariale correspondant à ces postes.

Au total, c'est un minimum de 300 emplois supplémentaires qui auraient pu être débloqués si le ministère et le CNRS accédaient aux demandes des élus au CA et décidaient d'une autre politique publique.

La baisse tendancielle des moyens et des recrutements dément tous les propos du MESR sur l'avenir de la recherche en France. Faute d'un sursaut, les organismes de recherche vont être dépourvus d'hommes et de moyens. La politique actuelle conduit à la fuite des cerveaux : il faut au minimum une dizaine d'années pour former un chercheur. La situation créée par le budget 2014, qui s'inscrit dans une politique de repli, condamne une génération de chercheurs.

Les représentants élus au CA du CNRS entendent attirer solennellement l'attention des tutelles sur l'avenir du CNRS. Ils invitent le Parlement à prendre en compte la nécessité de rompre avec une logique assassine pour l'avenir de notre jeunesse et de notre pays et à privilégier le recrutement de jeunes et les promotions. Le gouvernement, le MESR et le CNRS ont fait le mauvais choix.

En conclusion, devant l'asphyxie de la recherche en général et du CNRS en particulier, les membres élus votent contre le projet de budget 2014 de l'établissement.

Christophe Blondel, SNCS-FSU

Yannick Bourlès, SGEN-CFDT Recherche EPST

Georges Depeyrot, UNSA-Recherche

Josiane Tack, SNTRS-CGT